

Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....

Madame..... *COLLARD Dominique*.....


demeurant à *VERTUS 9, Rue des meunages*.....

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....*LARVOR*.....*causin*.....

Madame.....*LARVOR*.....*Michelle*.....


demeurant à *20 Rue des Mélanges 51130 VERTUS*

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur... LYS... Jean... Paul.....

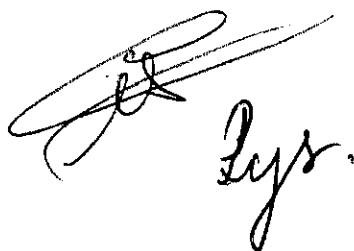
Madame... LYS... Sylvie.....

demeurant à ... 2 Rue des Jauvelles... Vertus

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.



Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018

Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....

Madame..... *J.A.N.A.U. Dominique*.....

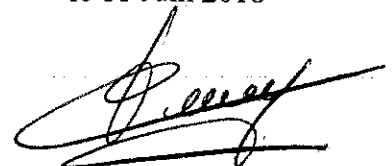
demeurant à *Serpis*..... *2 Rue des Pinsons*

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marnes.gouv.fr

ATTESTATION

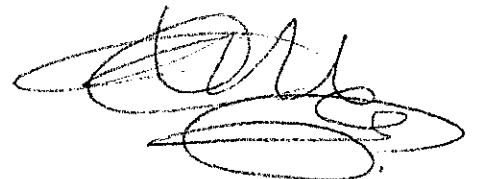
Nous soussignés, M. ET MME
Monsieur.. MARÉS JEAN-LOUIS
Madame.....MARÉS.....MARTINE.....
demeurant à6.....Rue.....JES.....MESANGES

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur...FRAPART...Ghislain.....

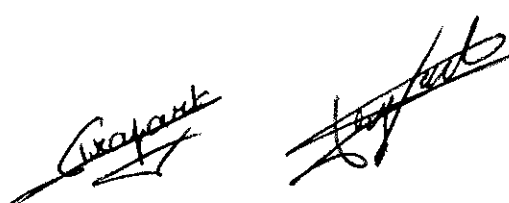
Madame...FRAPART...Brigitte.....

demeurant à ..h, Rue...des...Mesanges.....51130...Vertus

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.



Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018

Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....*Renardin Pascal*.....

Madame.....*Renardin Brigitte*.....

demeurant à *Vertus 11, rue des Fauvettes*,
la motte

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Renardin

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018

Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....

Madame...*MARTINS... Valerie*.....

demeurant à ...*8 rue des Fauvelles 51130 VERTUS*

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur. *M. Y. THIEL Claude*.....

Madame.....

demeurant à *1, Rue des Pinsons 51300 VERTUS*

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

~~Monsieur~~.....

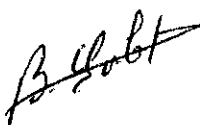
Madame.....*S.O.R.L.T. Berengere*.....

demeurant à *A. Rue des fauvettes Vertus*.

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.



Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018

Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....

Madame..... *G. RARD Stelyne*.....

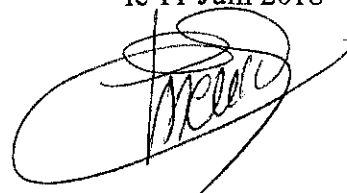
demeurant à *Residence Lamotte zone des Fauvettes*
SMZ - VERTUS

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur..... VISSE ALAIN

Madame.....

demeurant à ... Zone des Reservoirs S1130 Vertus

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....

REGNIER Jean Marie

✕ Madame.....

DUPUY Odile

demeurant à.....

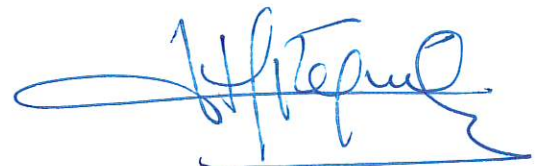
11 Rue des Pisons
51130 Verten Blanches Coteaux

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....

Madame..... *Pachot Jeannine*.....

demeurant à ...*A.2... Rue des Fauvelles... S.M. de Vertus*...

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Jeannine Pachot

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018

Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

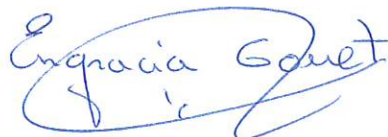
Nous soussignés, Mr et Mme
Monsieur..... Michel GOUET.....
Madame..... Engracia GOUET.....
demeurant à 21 rue des fauvettes 51130 VERTUS.....

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpc@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur..... AUDERTIN..... Daniel.....

Madame..... /.....

demeurant à VERTUS.....

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....

Madame. VILMIN..... Marie..... Claude.....

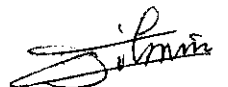
demeurant à ..Vertus...16 Rue des Fauvettes...51130 Vertus..

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....

Madame..... *Alain DANAU*.....

demeurant à ..*51130 VERTUS 27 rue des Fauvettes*.....

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018



Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur *Boncourt Roger*.....

Madame.....

demeurant à *23 Rue des faucettes*.....

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018

Boncourt B